



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

SOMMAIRE

I. BILAN FINANCIER

- 1) *Rappel des tarifs*
- 2) *Synthèse du Compte Administratif*
 - 2.a. Section de Fonctionnement
 - 2.b. Section d'Investissement
- 3) *Situation des impayés*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20170330-2017-006RA-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2017

Publication : 18/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



II. ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES

III. SECURITE DES OUVRAGES

IV. PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION DU PERIMETRE

V. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

- 1) *Travaux réalisés sur les réseaux sous pression et stations de pompage*
- 2) *Travaux réalisés sur le réseau gravitaire*

VI. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL

VII. SERVICE ADMINISTRATIF

VIII. DIVERS

I.BILAN FINANCIER :

1) Rappel des tarifs

Pour l'année 2015, les tarifs votés par le Comité Syndical à la majorité des syndics présents ou représentés, en date du 11 décembre 2014, sur l'ensemble des communes desservies par l'association, sont les suivants :

TARIFS 2015

SURFACE EN M2	FORFAIT EN € H.T.	
	TAXE DE PERIMETRE	TAXE D'ARROSAGE
	TVA 20%	TVA 5,5%
REDEVANCE MINIMUM	30	35
DE 0 A 1000 M2	0.030	0.100
DE 1001 A 2000 M2	0.006	0.022
DE 2001 A 7060 M2	0.001	0.008
AU DELA DE 7060 M2	75	220

Taxe de bassin : 15,54 €/hectare ou minimum 1,71 € TTC

Les tarifs applicables ont été augmentés de 1.1 % par rapport à 2014.

Au 31 décembre 2015, l'association compte 1 234 membres et irrigue 906 ha.

2) Synthèse du Compte Administratif

2.a. Section de Fonctionnement

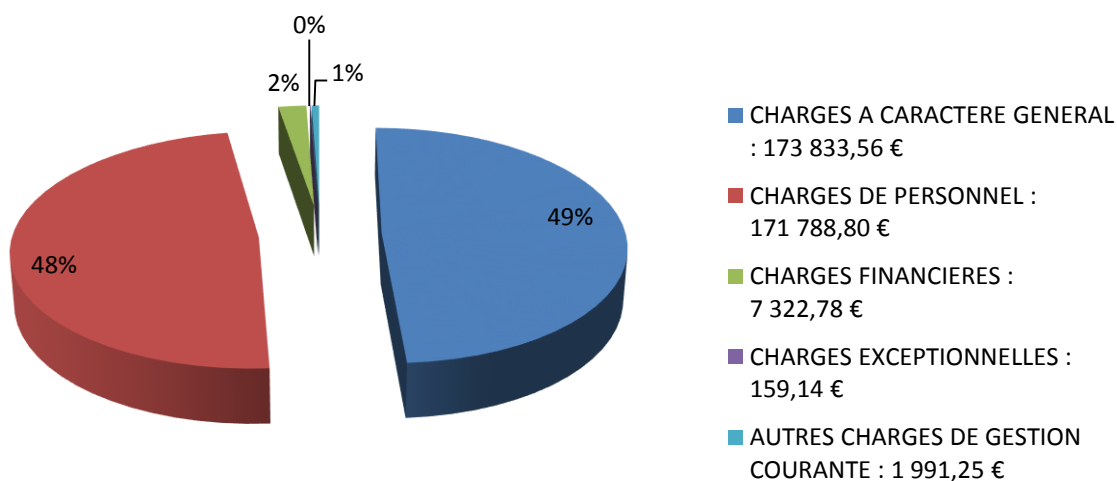
Pour 2015, les résultats globaux de la section de fonctionnement sont les suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	355 095.53	403 028.15
RESULTATS CUMULES	355 095.53	403 028.15

Les dépenses sont détaillées ci après :

	MONTANT EN €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	173 833.56
CHARGES DE PERSONNEL	171 788.80
CHARGES FINANCIERES	7 322.78
CHARGES EXCEPTIONNELLES	159.14
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 991.25
TOTAL	355 095.53

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



L'essentiel des dépenses est concentré en deux postes : **les charges à caractère général** et **les charges de personnel**. Ces deux postes se décomposent de la manière suivante :

- **Les charges à caractère général** comprennent trois grands comptes:
 - les dépenses énergétiques (EDF) à hauteur de 43 741.03 € qui sont assurées par les trois stations de pompage.
 - l'entretien et la réparation des réseaux (curage et faucardage des fossés gravitaires) à hauteur de 39 247.60 €.
 - les redevances (participation à l'Union LSV, redevance Agence de l'eau RM et C et poste de chargé de mission) à hauteur de 34 851.99 €
- **les charges de personnel** comprennent les salaires de l'ensemble du personnel de l'association et les charges sociales (charges patronales, cotisations aux caisses de retraite...)

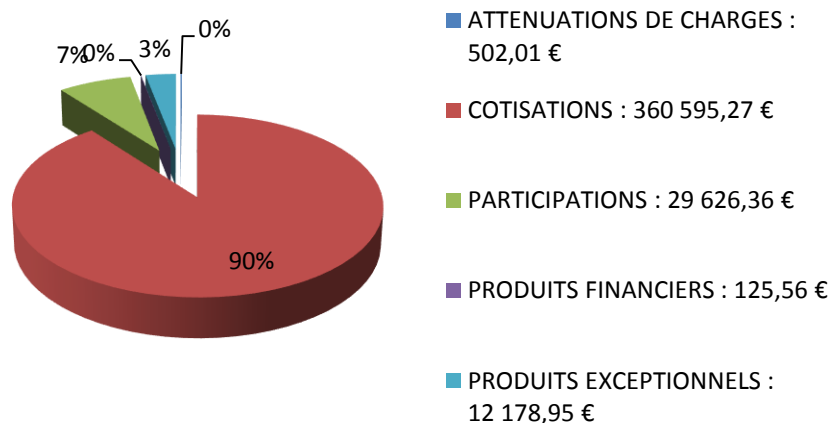
Les autres charges sont :

- **les charges financières** : elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts contractés
- **les charges exceptionnelles** : ce sont les annulations des titres sur les années antérieures
- **les autres charges de gestion courante** : ce sont les créances admises en non-valeur et l'indemnité du Président

Les recettes sont détaillées ci après :

	MONTANT EN €
ATTENUATIONS DE CHARGES	502.01
COTISATIONS	360 595.27
PARTICIPATIONS	29 626.36
PRODUITS FINANCIERS	125.56
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 178.95
TOTAL	403 028 .15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



L'essentiel des recettes est constitué par les cotisations payées par les membres de l'association.

Le montant de la recette intitulée «PARTICIPATIONS » (soit 29 626.36 €) correspond au montant versé par EDF, dans le cadre d'une convention d'économies d'eau. Ce montant, proportionnel au volume d'eau économisé annuellement par l'association, est calcul par rapport à un volume de référence défini par une convention liant EDF et l'ensemble des canaux d'irrigation alimentés par l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux.

Les autres recettes sont :

- **Les atténuations de charges** : c'est le remboursement fait par la MSA pour le maintien des salaires pendant les arrêts maladies.
- **Les produits financiers** : c'est le montant des parts sociales versées par le Crédit Agricole
- **Les produits exceptionnels** : c'est le montant des remboursements (trop perçus de facture) effectués par divers organismes.

2.b : Section d'Investissement

Pour 2015, les résultats globaux de la section d'investissement sont les suivants :

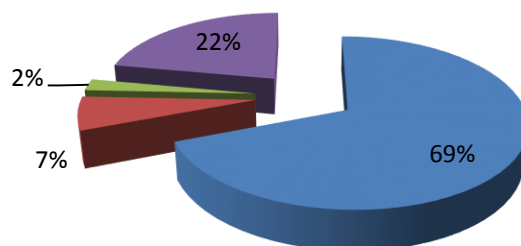
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	61 460.00	488 286.36
RESULTATS CUMULES	61 460.00	488 286.36

Le montant des dépenses est le suivant :

	MONTANT EN €
IMMOBILISATION CORPORELLES	42 529.03
IMMOBILISATION INCORPORELLES	3 990.00
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 389.04
EMPRUNTS ET DETTES	13 551.93
TOTAL	61 460.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- IMMOBILISATION CORPORELLES : 42 529,03 €
- IMMOBILISATION INCORPORELLES : 3 990,00 €
- IMMOBILISATIONS EN COURS : 1 389,04 €
- EMPRUNTS ET DETTES : 13 551,93 €



La dépense notée « immobilisation en cours » correspond aux frais de publication des marchés de travaux pour la Modernisation des irrigations, quartier Bel air, tranche 1 et 2, aux Taillades.

La dépense notée « immobilisation corporelles » correspond :

- aux travaux réalisés sur les réseaux et les stations de pompages, hors marché publics et contrat canal.
- à l'achat de mobilier de bureaux
- à l'acquisition de regards pour les travaux de Modernisation des irrigations, quartier Bel air, tranche 1 et 2, aux Taillades.
- à l'acquisition de la parcelle pour les travaux sur la station de Vidale, prévus dans le cadre de la Modernisation des irrigations, quartier Bel air, tranche 1 et 2, aux Taillades

La ligne « emprunts et dettes » correspond au remboursement du capital des emprunts contractés.

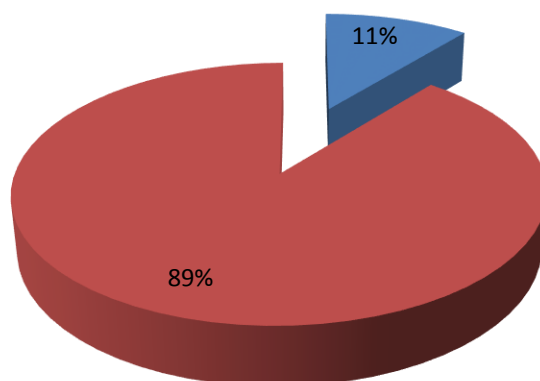
La dépense notée « immobilisation incorporelles » correspond à la réalisation d'une étude géotechnique pour les travaux de Modernisation des irrigations, quartier Bel air, tranche 1 et 2, aux Taillades, prévu dans le contrat de canal.

Les recettes d'investissement sont donc les suivantes :

	MONTANT EN €
SUBVENTIONS	52 786.36
EMPRUNTS ET DETTES	435 500.00
TOTAL	488 286.36

RECETTES D'INVESTISSEMENT

■ SUBVENTIONS : 52 786,36 € ■ EMPRUNT ET DETTES : 435 500,00 €



On peut remarquer que les investissements réalisés par l'Association restent possibles grâce aux aides financières accordées par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental de Vaucluse.

La grande majorité des investissements réalisés sont programmés dans le Contrat de Canal, qui lie l'association aux partenaires financiers pour 6 ans (2012/2017).

Afin de réaliser les travaux de Modernisation des irrigations, quartier Bel air, tranche 1 et 2, aux Taillades, l'ASCO a contracté deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne :

- Un prêt relais de 280 500 € correspondant aux subventions prévues
- Un prêt long terme de 155 000 € pour la part d'auto financement

3) Situation des impayés

Même si l'association connaît un faible taux annuel d'impayés grâce au travail réalisé par le centre du Trésor Public de Cavailon, le montant des impayés cumulés reste élevé pour atteindre 72 951.34 €, fin 2015. Ce montant représente un manque de trésorerie important pour l'association.

CONCLUSION :

L'analyse du compte administratif 2015 montre la bonne santé financière de l'ASCO, qui assume ses charges d'exploitation mais qui reste dépendante d'aides financières extérieures pour la réalisation de ses travaux d'investissements, nécessaires à l'amélioration du service rendu aux membres de l'association.

On note une baisse du montant des travaux d'investissement, par rapport à 2014, en raison des très longs délais de mise en place du financement des tranches 1 et 2 des travaux de modernisation des irrigations du quartier Bel Air, prévues au contrat de canal. Ces délais ont obligé le décalage des travaux à début 2016, alors qu'ils étaient prévus dès 2015.

II.ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES STATIONS :

L'entretien s'est fait selon différentes catégories :

- **Entretien annuel des canaux gravitaires** : il correspond au curage et au faucardage des fossés gravitaires. Cette prestation est désormais effectuée par un prestataire extérieur (ENTREPRISE LIARDET) en hiver et en été, via un marché public (marché à bon de commande renouvelable). Le linéaire entretenu est d'environ 14 km. Une partie du curage est réalisé mécaniquement, par MIDI TRAVAUX, sous-traitant de l'entreprise LIARDET. Le faucardage estival des canaux nécessite une coupure ponctuelle des filioles. Ces coupures sont gérées par les agents de l'ASCO, en fonction de l'avancement du prestataire.
- **Entretien et la réparation des réseaux sous pression** : cela correspond aux réparations des fuites sur le réseau et au remplacement des éléments constitutifs des réseaux (vannes, bornes...)
- **Entretien des stations de pompage** : cela correspond à l'entretien, préventif et curatif, des pompes et des armoires électriques. Par ailleurs, l'ensemble des pompes est vérifié préventivement par analyse vibratoire.

Le détail des montants est le suivant :

OUVRAGES	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
FILIOLES SYNDICALES	TOUT LE PERIMETRE	FAUCARDAGE ET CURAGE	LIARDET ET FILS	17 870.80
		FAUCARDAGE	LIARDET ET FILS	11 415.50
FILIOLE DE BOULON	TAILLADES	DEBROUSSAILLAGE DE CANNES	LIARDET ET FILS	800.00
STATIONS DE POMPAGE	CHEVAL BLANC / TAILLADES	NETTOYAGE DES FOSSES ET BALLONS	PROFOSS	1 541.80
		ANALYSE VIBRATOIRE	PPS	950

III.SECURITE DES OUVRAGES

La sécurité des ouvrages (et des agents) passe par les contrôles réglementaires des installations électriques et des appareils de levage. Ces contrôles sont réalisés annuellement par des organismes agréés.

L'association a réalisé son Document Unique, afin de lister tous les risques professionnels liés à son activité et un plan de prévention (PDP) est désormais demandé à chaque intervenant extérieur.

LIEU	COMMUNE	NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
STATION DE VALLONCOURT ET DE LOGIS NEUF	CHEVAL BLANC	VERIFICATION PERIODIQUE DES APPAREILS SOUS PRESSION	APAVE	738.01
STATION DE VIDALE	TAILLADES			
STATION DE VALLONCOURT ET DE LOGIS NEUF	CHEVAL BLANC	VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	SOCOTEC EQUIPEMENT	581.19
DEBITMETRE LA ROQUETTE				
BUREAU	TAILLADES			
STATION VIDALE				

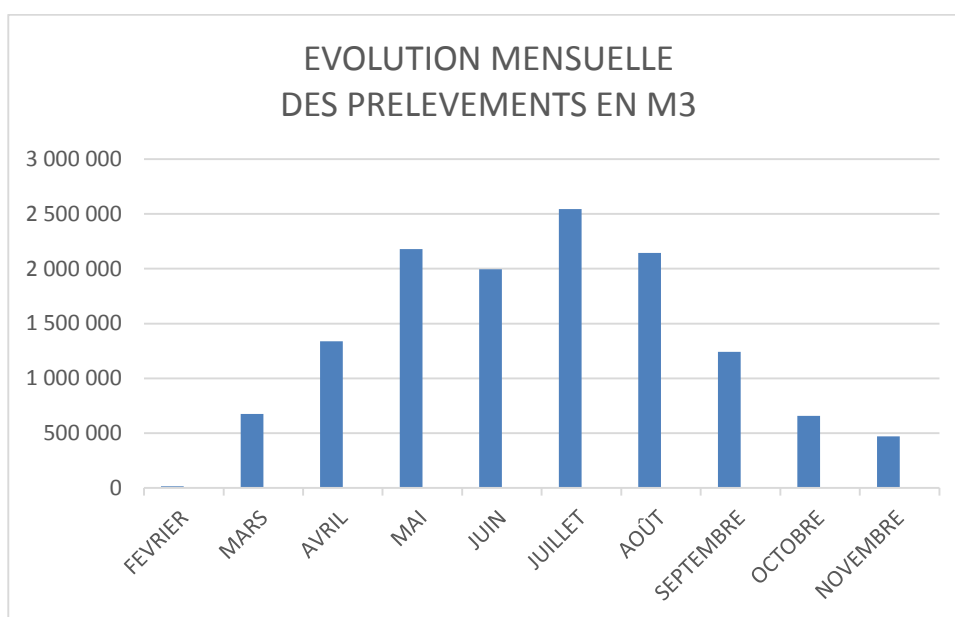
IV. PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION DU PERIMETRE

L'ASCO du canal du Cabedan Neuf possède un droit d'eau de 2 000 L/s en Durance, soit un volume total prélevable de 54 Mm³ par an.

Ce droit d'eau a été mensualisé depuis les travaux d'aménagement de la Durance afin de répondre au mieux aux besoins estivaux de l'association, comme sur le reste de la Durance.

Afin d'irriguer l'ensemble de son territoire, le canal gère 15 prises syndicales gravitaires et 3 stations de pompage.

Certains secteurs sont également équipés de prises gravitaires privées, gérées par les propriétaires desservis.



Le détail par type de service est le suivant :

TYPE DE DESSERTE	VOLUME PRELEVE EN M3
GRAVITAIRE	11 673 210
PRESSION	1 591 081
TOTAL	13 264 291

Les volumes gravitaires sont des volumes bruts, comprenant également les prélèvements des filiales privées.

Le canal rejette également vers le Coulon, les eaux non utilisées par les membres desservis par le réseau gravitaire, à hauteur 6 Mm³.

Une partie de ces eaux est utilisée par le canal Saint Julien, pour le périmètre de l'ancienne ASA des Fugueyrolles, rive droite du Coulon.

V. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

1) Travaux réalisés sur les réseaux sous pression et stations de pompage

Pour cette année, les travaux sur les stations de pompage sont les suivants :

STATION	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
VALLONCOURT	CHEVAL BLANC	REPARATION DU MOTEUR DE LA POMPE N° 2	PPS	2 230.00
		REPLACEMENT DE LA POMPE JOCKEY	PPS	1 195.00
		REPLACEMENT DU MOTEUR DE LA POMPE JOCKEY	PPS	985.00
		MISE EN PLACE D'UN BALLON SPECIFIQUE POUR LA POMPE JOCKEY	ASCO DU CABEDAN NEUF	972.24
		REPARATION DU MOTEUR DE LA POMPE N° 1	PPS	2 850.00

Les interventions sur les pompes et moteurs ont été réalisées suite aux analyses vibratoires réalisées sur les stations de pompage.

Suite à des coupures d'électricité imprévues et répétées sur la station de Valloncourt, plusieurs appareils ont été endommagés et ont dû être remplacés, en urgence afin d'assurer la continuité de service :

STATION	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
VALLONCOURT	CHEVAL BLANC	DEPANNAGE DE L'AUTOMATE	MICHELIER	1 067.76
		REPLACEMENT DE L'AUTOMATE	MICHELIER	3 271.50
		REPLACEMENT DU MOTEUR DE LA POMPE N° 3	PROVENCE MOTEUR	1 566.00

Divers travaux d'entretien ont été réalisés sur le réseau pression :

SERVICE	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
VIDALE	TAILLADES	REPRISE BRANCHEMENT	REYNIER TP	1 833.00
		EXTENSION RESEAU PRESSION	MIDI TRAVAUX	1 900.00
		REPARATION RESEAU PRESSION	REYNIER TP	1 028.50
LOGIS NEUF	CHEVAL BLANC	REPLACEMENT DE VANNE SUR BORNE AGRICOLE	REYNIER TP	1 500.00

2) Travaux réalisés sur le réseau gravitaire :

Les travaux sur les réseaux gravitaires sont les suivants :

FILIOLE	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT EN € HT
CANAL DE L'UNION	CHEVAL BLANC	POSE D'EHELLES LIMNIMETRIQUES	CEREG	3 080.00
	TAILLADES			
CABEDAN NEUF	TAILLADES			
CEINTURE	TAILLADES	POSE DE 4 ML DE CUVELAGE BETON	REYNIER TP	2 000.00
LA MONTAGNE	CHEVAL BLANC	POSE DE CANALISATION EN PE DN 400 MM	BARTHEYE	2 800.00
DIVERS	PERIMETRE	REMPLACEMENT DE MARTELLIERES	BARTHEYE	1 000.00

VI. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL

L'année a été marquée par la préparation des tranches 1 et 2 des travaux de Modernisation des irrigations sur le quartier Bel Air, commune des Taillades.

Les marchés ont été validés en 2015 mais les travaux n'ont réellement commencé qu'en 2016.

Les seules dépenses constatées sont les publications pour les marchés publics pour un montant de 1 059.68 € HT.

VII. SERVICE ADMINISTRATIF

L'ensemble des besoins administratifs est assuré par le personnel commun aux associations du canal du Cabedan Neuf, de la Basse Plaine, de la Mayre des Jourdans, et du Sénot.

Ces services sont localisés dans des bureaux communs aux quatre associations, sur la commune des Taillades.

Les missions des services administratifs sont :

- Accueil du public (physique et téléphonique)
- Etablissement et suivi du rôle (mise à jour, édition des titres, des annulations...)
- Suivi des propriétaires de l'association (vente de parcelle, mise à jour des propriétaires...)
- Organisation des réunions des conseils syndicaux et des assemblées de propriétaires
- Gestion de la comptabilité avec la Trésorerie de Cavaillon

VIII. DIVERS:

Une plaquette d'information est désormais jointe tous les ans à l'appel à cotisation, afin d'informer les membres sur la vie de l'association.